

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10 + 1 procuration

Le treize septembre deux mille dix-neuf à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VIAUD Jean-François, Maire par intérim et 1^{er} Adjoint dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2019.

Monsieur André LAURENT, proclamé conseiller municipal suite aux élections municipales partielles complémentaires du 08 septembre 2019 remplace Madame Nicole MISERE, conseillère municipale démissionnaire.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Jean-François VIAUD, Pascal BALLEREAU, Christiane TARDIVAT, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Michaël BLANCHARD, Sylvie LAURENT, André LAURENT
Absente excusée : Cécile DEGROLARD

Pouvoir : Cécile DEGROLARD à Olivier MICHOT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur VIAUD Jean-François.

Monsieur André LAURENT, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Sylvie LAURENT.

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 24 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR : Election du Maire et des adjoints

2019-30 : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A Déduire bulletin blanc	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	10
MAJORITE ABSOLUE	6

Ont obtenu :

- M. Olivier MICHOT..	8
- M. Jean-François VIAUD.....	2

Monsieur Olivier MICHOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire.

2019-31 : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

2019-32 : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est précédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur Olivier MICHOT, élu Maire, prend alors la présidence de la séance.

Election du 1^{er} Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A Déduire bulletin blanc	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	10
MAJORITE ABSOLUE	6

Ont obtenu :

- M. Pascal BALLEREAU.....	2
- M. Quentin MENURET	1
- Mme Christiane TARDIVAT.....	6
- M. Jean-François VIAUD.....	1

Madame Christiane TARDIVAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée première adjointe.

Election du deuxième Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A Déduire bulletin blanc	2
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	9
MAJORITE ABSOLUE	5

Ont obtenu :

- M. Pascal BALLEREAU.....	7
- M. Quentin MENURET	1
- M. Jean-François VIAUD	1

Monsieur Pascal BALLEREAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second adjoint au Maire. Monsieur Pascal BALLEREAU a immédiatement fait part de son refus d'être élu. Il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nouveau scrutin : premier tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A Déduire bulletin blanc	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	10
MAJORITE ABSOLUE	6

Ont obtenu :

- M. Quentin MENURET	8
- M. Jean-François VIAUD	2

Monsieur Quentin MENURET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au Maire.

Election du troisième Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A Déduire bulletin blanc	4
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	7
MAJORITE ABSOLUE	4
Ont obtenu :	
- M. Michaël BLANCHARD	1
- M. Jean-François FOUCHET	1
- M. André LAURENT	2
- M. Jean-François VIAUD	2
- M. Christian VILLETEAU	1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Second tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A Déduire bulletin blanc	2
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	9
MAJORITE ABSOLUE	5
Ont obtenu :	
- M. Jean-François FOUCHET	1
- M. André LAURENT	6
- M. Jean-François VIAUD	2

Monsieur André LAURENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au Maire.

Le secrétaire de séance,
Sylvie LAURENT

Le Maire,
Olivier MICHOT

Les conseillers,